

Rapport d'activité 2021

PRÉAMBULE

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, nous avons le plaisir de vous communiquer le rapport d'activité de la communauté de communes Isle et Crempse en Périgord.

Comme les textes le stipulent, il vous appartient d'en donner communication à votre conseil municipal en séance publique.

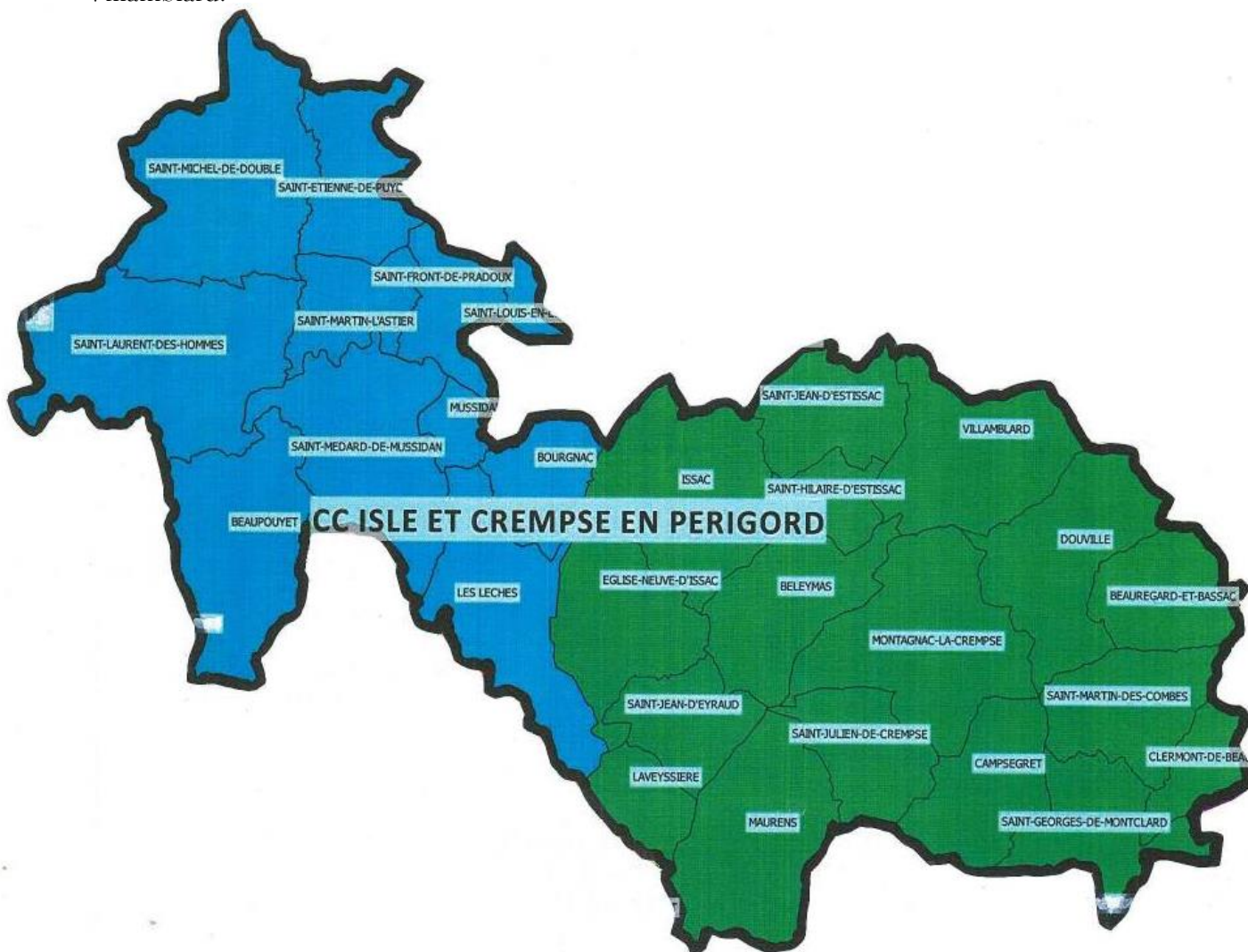
Les délégués de votre commune se tiennent à votre disposition pour exposer l'activité de notre structure intercommunale.

Bonne lecture.

Marie Rose VEYSSIERE
Présidente

PRESENTATION

Née de la fusion de la Communauté des Communes du Mussidanais en Périgord et de la Communauté de Communes du Pays de Villamblard, les élus se sont donnés les moyens d'agir ensemble en constituant le 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord (CCICP) qui compte vingt-cinq communes : Beaupouyet, Beaugard et Bassac, Beleymas, Bourgnac, Campsegret, Clermont de Beaugard, Douville, Eglise Neuve d'Issac, Eyraud Crempse Maurens, Issac, Les Lèches, Montagnac la Crempse, Mussidan, Saint-Etienne-de-Puycorbier, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Georges-de-Montclar, Saint-Hilaire-d'Estissac, Saint-Jean-d'Estissac, Saint-Laurent-des-Hommes, Saint-Louis-En-l'Isle, Saint-Martin-des-Combes, Saint-Martin-l'Astier, Saint-Médard-de-Mussidan, Saint-Michel-de-Double, Villamblard.



La CCICP regroupe 14 625 habitants répartis inégalement sur les 25 communes membres.

La Communauté est administrée par un Conseil Communautaire composé de 44 délégués.

Liste des délégués en 2021 :

Prénom	NOM	COMMUNE
Jean-Luc	GROSS	BEAUPOUYET
Flore	BOYER	BEAUREGARD ET BASSAC
José	RUIZ	BELEYMAS
Robert	AYMARD	BOURGNAC
Jean-Marie	GELLE	CAMPSEGRET
Laurette	CHINOUILH	CLERMONT DE BEAUREGARD
Arnaud	JUNCKER	DOUVILLE
Jean-Pierre	DEFFREIX	EGLISE NEUVE D'ISSAC
Jean-Pierre	DELAGE	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Alain	OLLIVIER	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Sabine	PETIT	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Denise	WYSS	EYRAUD CREMPSE MAURENS
Jean-Claude	LOPEZ	ISSAC
Odette	CHAIGNEAU	LES LECHES
Jean-Claude	PREVOT	MONTAGNAC LA CREMPSE
Marie-Paule	BARROT	MUSSIDAN
Michel	BESOLI	MUSSIDAN
Gilles	DENESLE	MUSSIDAN
Liliane	ESCAT	MUSSIDAN
Marie-Laure	LE PONNER	MUSSIDAN
François	LOTTERIE	MUSSIDAN
Stéphane	TRIQUART	MUSSIDAN
Agnès	VILLENEUVE	MUSSIDAN
Dominique	DEGEIX	ST ETIENNE DE PUYCORBIER
Pierre-André	CROUZILLE	ST FRONT DE PRADOUX
Alain	LACOMBE	ST FRONT DE PRADOUX
Lise	RAVENEAU	ST FRONT DE PRADOUX

Prénom	NOM	COMMUNE
Bernard	GUERINEL	ST GEORGES DE MONTCLARD
Jean-Claude	DAREAU	ST HILAIRE D'ESTISSAC
Marie-Rose	VEYSSIERE	ST JEAN D'ESTISSAC
Michel	DONNETTE	ST LAURENT DES HOMMES
Ayglie	OLLIVIER	ST LAURENT DES HOMMES
Jean-Paul	SIGURET	ST LAURENT DES HOMMES
Jean-Luc	MASSIAS	ST LOUIS EN L'ISLE
François	RITLEWSKI	ST MARTIN DES COMBES
Jean-Luc	TOMSKI	ST MARTIN L'ASTIER
Frédéric	BIALE	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Ghislaine	COUZON	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Fabienne	DELORT	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Michel	FLORENTY	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Jean-François	MALARD	ST MEDARD DE MUSSIDAN
Serge	DURANT	ST MICHEL DE DOUBLE
Jean-Luc	ALARY	VILLAMBLARD
Didier	MARCHAND	VILLAMBLARD

L'année 2021 a été consacrée à la préparation et réalisation de très nombreux projets :

- ✓ La Convention Globale Territorialisée (CTG) avec la CAF
- ✓ La fin des travaux au Musée André Voulgre à Mussidan
- ✓ La fin des travaux des 8 logements à Villamblard
- ✓ L'appel à projet GAIA
- ✓ La signature de la convention Petites Villes de Demain
- ✓ Poursuite du SCoT (arrêt en début d'année, actualisation et compléments en cours)
- ✓ Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (vallée de l'Isle et Ribéracois)

Marquée par la poursuite de la crise sanitaire COVID-19, les services ont été placés en télétravail pour la plupart jusqu'en avril 2021.

Les conseils et commissions se sont tenus en visio-conférence jusqu'au mois d'avril également. Les projets, l'organisation des services et les différentes actions ont été réévalués en fonction de la situation financière de la Communauté de communes.

Les décisions ont été consensuelles, tout comme l'harmonisation des statuts de la nouvelle communauté de communes lors de la fusion en 2017.

Le Conseil Communautaire a élu en son sein un bureau communautaire comprenant la Présidente Marie-Rose VEYSSIERE et huit vice-présidents.

Les vice-présidences :

Stéphane	TRIQUART	Chargé des finances, du personnel et des services publics
Alain	OLLIVIER	Chargé des bâtiments scolaires et de la communication
Ghislaine	COUZON	Chargée de la petite enfance, jeunesse et seniors
Jean-Luc	ALARY	Chargé de l'urbanisme, SCoT, logements et aires d'accueil des gens du voyage
Jean-Luc	GROSS	Chargé de la voirie et de l'accessibilité
Jean-Claude	LOPEZ	Chargé du tourisme et de la culture
Flore	BOYER	Chargée de l'économie, de l'agriculture, de la forêt et de la rivière
Michel	DONNETTE	Chargé du développement durable, de l'assainissement et des ordures ménagères

Intitulé	Nombre de réunions
Commission finances	6
Commission services publics	0
Commission bâtiments scolaires	0
Commission communication	2
Commission petite enfance, jeunesse, seniors	3
Commission urbanisme, SCoT, logements	2
Commission voirie et accessibilité	0
Commission tourisme/culture	1
Commission économie et agriculture	3
Commission développement durable, assainissement et ordures ménagères	0
Commission formation des élus	1
Bureau	6
Conseil Communautaire	6
Conseil Communautaire (visio)	4
Conférences des Maires	6

La Communauté de Communes a pour objet le développement et la solidarité des communes. Par conséquent, la CCICP a adopté des compétences décrites dans ses statuts. Les communes membres ont chacune participé en 2017 à l'élaboration des statuts de la Communauté et les ont approuvés.

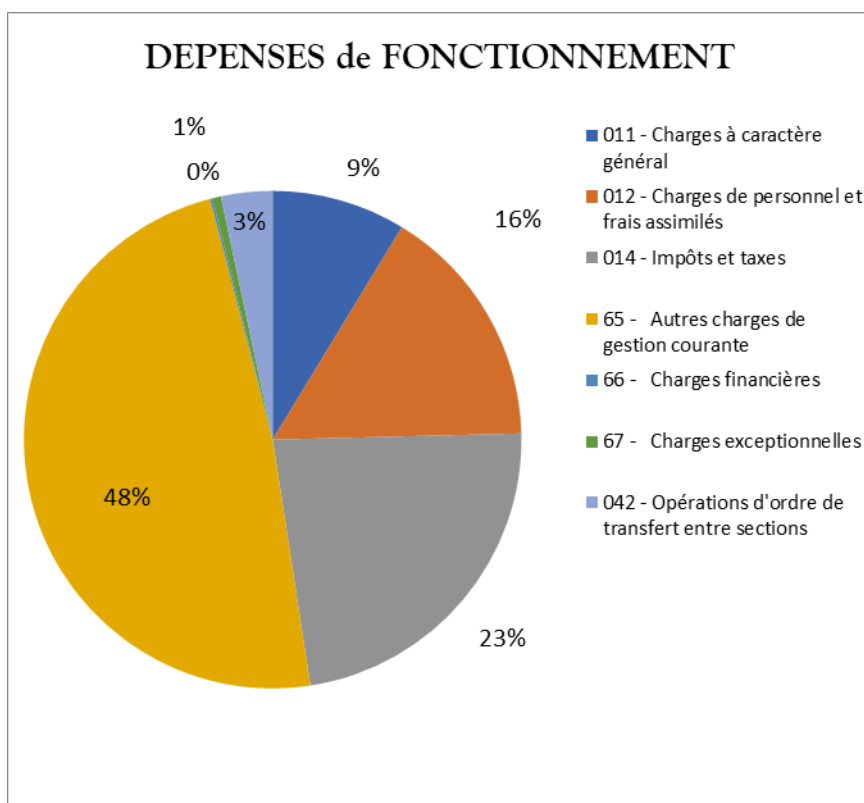
La Communauté exerce **cinq compétences obligatoires**. Il s'agit du développement économique et touristique, de l'aménagement de l'espace communautaire, de l'aménagement d'aires d'accueil pour les gens du voyage, de la collecte et du traitement des déchets ménagers et de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

La Communauté possède des **compétences optionnelles** telles que la voirie d'intérêt communautaire, la politique du logement social d'intérêt communautaire, la protection et la mise en valeur de l'environnement, les maisons de services au public d'intérêt communautaire, les équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, l'action sociale d'intérêt communautaire (enfance, jeunesse, seniors) et des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ainsi que la Défense des Forêts Contre les Incendies et desserte forestière (DFCI).

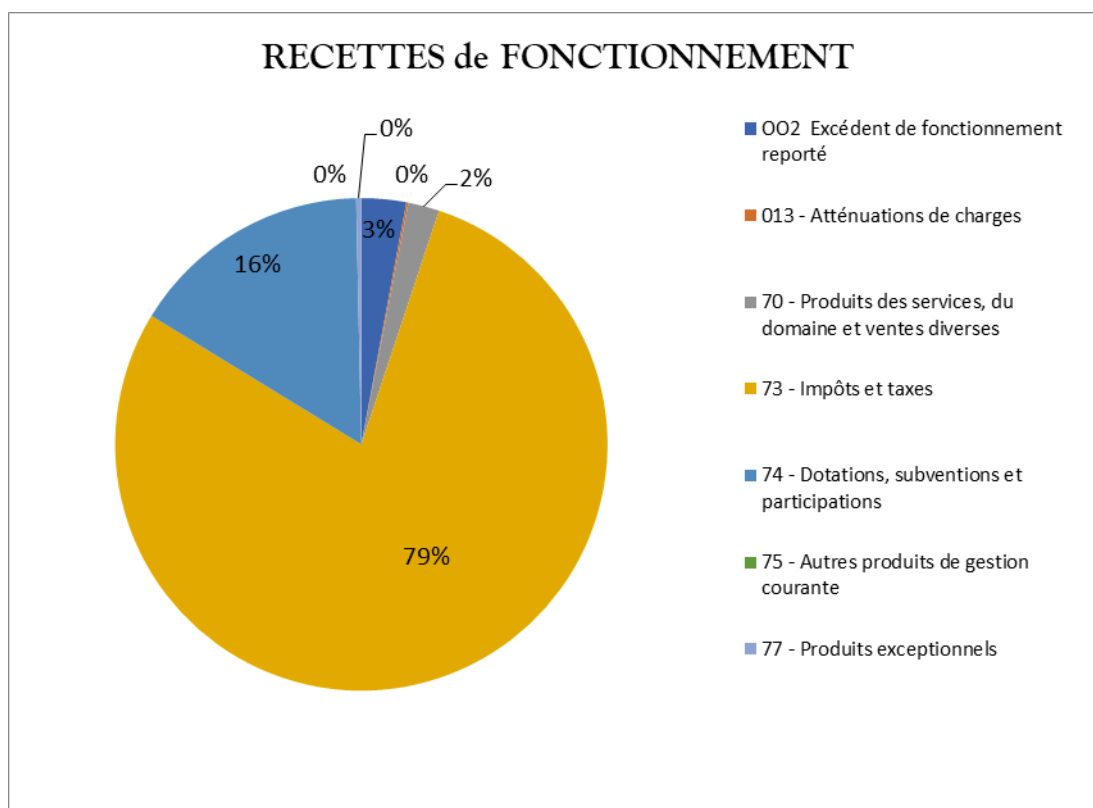
Enfin, la Communauté possède des compétences facultatives telles que l'assainissement non collectif, l'aménagement numérique, les maisons de santé pluridisciplinaires, les actions en faveur de la culture et du sport dans le cadre de la convention départementale.

Le budget de la Communauté de Communes s'équilibre ainsi à fin 2021 :

DEPENSES 2021	
011 - Charges à caractère général	450 781,53
012 - Charges de personnel et frais assimilés	823 075,95
014 - Impôts et taxes	1 189 815,86
65 - Autres charges de gestion courante	2 504 809,37
66 - Charges financières	8 305,78
67 - Charges exceptionnelles	28 511,60
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	173 008,83
TOTAL	5 178 308,92



RECETTES	
Chapitre	CA 2021
OO2 Excédent de fonctionnement reporté	175 825,53
013 - Atténuations de charges	7 740,46
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	122 502,96
73 - Impôts et taxes	4 703 883,48
74 - Dotations, subventions et participations	952 579,45
75 - Autres produits de gestion courante	271,24
77 - Produits exceptionnels	19 815,36
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 108,00
TOTAL	5 983 726,48



Indemnités de fonction des élus

Conformément à l'article L.5211-12 du code général des collectivités territoriales, les EPCI doivent établir une présentation de l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus qui siègent au Conseil communautaire. Les montants doivent être exprimés en euros, en brut, par élu et par fonction en 2021 :

Prénom	Nom	Fonction	Indemnité Brute mensuelle
Marie-Rose	VEYSSIERE	Présidente	1 011.24 €
Stéphane	TRIQUART	Vice-président, chargé des finances, du personnel et des services publics	466.72 €
Alain	OLLIVIER	Vice-président, chargé des bâtiments scolaires et de la communication	466.72 €
Ghislaine	COUZON	Vice-présidente, chargée de la petite enfance, jeunesse et seniors	466.72 €
Jean-Luc	ALLARY	Vice-Président, chargé de l'urbanisme, SCoT, logements et aires d'accueil des gens du voyage	466.72 €
Jean-Luc	GROSS	Vice-président, chargé de la voirie et de l'accessibilité	466.72 €
Jean-Claude	LOPEZ	Vice-président, chargé du tourisme et de la culture	466.72 €
Flore	BOYER	Vice-présidente, chargée de l'économie, de l'agriculture, de la forêt et de la rivière	466.72 €
Michel	DONNETTE	Vice-président, chargé du développement durable, de l'assainissement et des ordures ménagères	466.72 €

La Communauté de Communes emploie des agents titulaires de la fonction publique territoriale et des agents contractuels. Le tableau des emplois est ainsi fixé au 31/12/2021 :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	ETP	Effectif budgétaire	Effectif Pourvu	Fonctions
Filière administrative :				
Rédacteur principal 1ère classe	1	1	1	Chargée de mission développement durable et PVD
Rédacteur principal 2ème classe	1	1	1	Responsable office de tourisme
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1	1	Secrétaire comptable
Adjoint administratif	1	1	1	Secrétaire comptable
Adjoint administratif	1	1	1	Chargé de communication
Filière médico- sociale :				
Infirmière en soins généraux hors classe	1	1	1	Directrice crèche
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	1	1	1	Auxi crèche

Filière animation :				
Adjoint territorial d'animation	1	1	1	Responsable RAM
Adjoint territorial d'animation	1	1	1	Agent d'accueil office de tourisme
Filière culturelle				
Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	Responsable musée
Filière technique :				
Agent de maîtrise principal	1	1	1	Agent technique
Agent de maîtrise	1	1	1	Agent crèche
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3	3	3	Agent crèche
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	Agent crèche
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	Agent polyvalent musée
Adjoint technique	2	2	2	Agent crèche

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	ETP	Effectif budgétaire	Effectif Pourvu	Fonctions
Filière administrative :				
Attaché principal territorial	1	1	1	Directrice Générale des Services
Filière sociale :				
Educatrice de jeunes enfants	1	1	1	EJE crèche

Les agents ont accès aux services du CNAS, ils bénéficient du régime indemnitaire : le RIFSEEP, par le versement d'une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel ainsi qu'une prime de service et d'une prime forfaitaire.

Les activités 2021 par compétence

Malgré la crise sanitaire liée à la Covid19, la Communauté de communes a poursuivi ses missions de service public. Les services de la CCICP se sont adaptés avec les différents protocoles sanitaires et avec la mise en place du télétravail lorsque les missions des agents le permettaient.

Les Conseils communautaires ainsi que les différentes commissions thématiques se sont déroulés en visio jusqu'au mois d'avril et ont repris en présentiel.

Les différentes missions, actions, activités, projets portés par la collectivité ont été adaptés, modifiés, reportés ou annulés lorsque les protocoles sanitaires ne pouvaient être appliqués.

L'aménagement de l'espace communautaire

Le périmètre du SCoT a été défini en 2014 à l'échelle de la vallée de l'Isle incluant :

- Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux ;

- Communauté de communes Isle, Vern, Salembre ;
- Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord ;
- Communauté de communes Isle, Double, Landais.

Le SCoT a été arrêté en avril 2021 puis soumis aux Personnes Publiques Associées (PPA), Les avis rendus engendrent des modifications et des compléments sur le ScoT, aussi, le prochain arrêt est prévu courant du 1^{er} trimestre 2022.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) Vallée de l'Isle - Ribéracois

Le périmètre du CRTE :

- La Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord ;
- La Communauté de communes Isle Vern Salembre ;
- La Communauté de communes Isle Double Landais ;
- La Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye ;
- La Communauté de communes Périgord Ribéracois.

Les éléments contractuels ont été rédigés en 2021 et le 24 novembre 2021 le CRTE a été signé avec les services de l'Etat, les EPCI et le Pays de l'Isle en Périgord coordonne.

La CCICP adhère au syndicat du Pays de l'Isle et verse des fonds annuellement pour l'investissement et le fonctionnement de ce syndicat.

Invest : 11 798 €
Fonct : 14 533 €

La Communauté de communes et la ville de Mussidan ont signé avec le Préfet de la Dordogne et le Secrétaire d'Etat de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, la convention **Petites Villes de Demain**, le 26 février 2021. Deux comités de projet PVD ont eu lieu en 2021, le 24 février et le 22 septembre avec une présentation du diagnostic et des enjeux du projet de territoire.

Planification/urbanisme

En 2021, la CCICP a procédé en collaboration avec les communes concernées à des révisions et des modifications de PLU. Une modification de PLU pour la commune de Saint-Médard-de-Mussidan puis une révision allégée et enfin une modification simplifiée pour le PLU de Mussidan.

Développement économique

Un travail en partenariat avec la commune de Bourgnac a été mené en 2011 pour agrandir la zone d'activités sur Bourgnac. La carte communale a été révisée. Concernant la zone déjà existante, la crise économique pénalise son développement.

	2008	2009	2010	2011-2012	2013	2014	2015
Recettes	215 696	108 669	115 885		19 488	86 392	178 671
Nb de lots vendus	2	1	3	0	1	4	3
	2016	2017-18	2019	2020	2021		
Recettes	14 263	0	51 840	37 008	75 546		
Nb de lots vendus	1	0	2	1	1		

En 2021, 1 lot a été vendu.

Bilan OCMR (2017-2021)

Sur la CCICP = 23 dossiers

Enveloppe budgétaire allouée par CCICP = 28 366 €, enveloppe consommée = 24 822.12 €
L'OCMR (Opération Collective en Milieu Rural) va être remplacée en 2022 par l'ACP (Action Collective de Proximité), dispositif proposé par le Conseil régional en complément du dispositif sectoriel d'aides aux TPE.

Forum des artisans

Dans le cadre de la semaine pour entreprendre, les élus de la Communauté de communes Isle et Crempse ont souhaité convier l'ensemble des artisans des 25 communes à l'occasion du premier forum de l'artisanat.

Cette rencontre a eu lieu le samedi 29 mai 2021 à l'Espace Aliénor d'Aquitaine à Mussidan. Ce forum était co-animé par l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) et par le cabinet AMNYOS pour le compte du consortium GAIA.

Plus de 130 invitations ont été envoyées, malheureusement il y a eu peu de participants.

Tourisme :

Le 02 février 2021, l'association de l'Office de tourisme a été dissolue.

Face à la crise sanitaire, les activités touristiques ont été modifiées et adaptées à la situation.

ETE ACTIF

La Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord a été le premier EPCI sur la Dordogne à initier ce partenariat. Une convention annuelle est signée avec le Conseil départemental pour la mise en place de ce dispositif du 1^{er} juillet au 31 août. Il s'agit d'un programme d'animations sportives et de loisirs (trottinettes électriques, théâtre, escape game, pêche, golf...) à destination de tous les publics. Ces activités sont payantes mais proposées à des tarifs réduits afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. Ces activités sont encadrées par des prestataires diplômés. En raison de la crise sanitaire, il a fallu faire preuve de vigilance et adapter les activités en conséquence. Il a été proposé cette année 15 activités réparties sur 12 communes du territoire, qui ont accueilli au total 237 participants. Cette année, le Conseil départemental a pris à sa charge à titre exceptionnel, l'intégralité du coût du programme.

A Villamblard, le Point Informations Touristiques au château Barrière n'a pas été ouvert durant la période estivale. Deux marchés des producteurs se sont tenus à Villamblard, le 12 août (103 participants) et le 15 août (90 participants), 12 producteurs ont proposé des produits locaux.

Un guide des producteurs incluant les points de vente directe a été réalisé par l'office de tourisme pour répondre à une demande des visiteurs d'une part et d'autre part, ce guide pourra servir de support pour la mise en œuvre de la Loi EGALIM au 01/01/2022 qui impose dans les cantines scolaires, 50% de produits locaux dont 20% en bio.

Les chemins de randonnée PDIPR sur le Villamblardais sont ouverts au public, les travaux et les aménagements sont terminés et le topoguide est à disposition des randonneurs.

Collecte et du traitement des déchets ménagers

La collecte et le tri ont été confiés au SMD3. Le SMD3 fait une expérimentation depuis 2020 sur la REOM incitative. Le déploiement des points d'apport volontaire et la REOMi avaient pour objectif de baisser les tonnages de 30%.

Après 1,5 an d'expérimentation, sur le territoire de Belvès et le nôtre, le Président du SMD3 a présenté lors du Conseil communautaire du 23/11/2021, le bilan : il observe une baisse des tonnages très supérieure aux prévisions : -40% de baisse des tonnages y compris les dépôts sauvages en pied de borne.

Expérimentation O prévert avec le SMD3

En 2020, suite au projet OPREVERT dont la CCICP a bénéficié, le SMD3 a acquis un broyeur à végétaux et l'a rétrocédé à la Communauté de communes. Le broyeur est à la disposition de toutes les communes membres dans le cadre de l'opération OPREVERT portée par le SMD3.

En 2021, le broyeur a été utilisé sur 102 journées non consécutives, au bénéfice de 9 communes, le SMBI, le SIGF (Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière - Beaupouyet) et la Communauté de communes en régie.

Pour la partie entretien du matériel, une seule facturation correspondant à la première révision obligatoire pour le maintien de la garantie, pour un montant de 370 €HT.

GEMAPI

La CCICP adhère au syndicat mixte du bassin de l'Isle (SMBI) et verse des fonds annuellement pour l'investissement et le fonctionnement du Syndicat.

Une convention a été signée avec la CAB pour les communes dépendant du bassin Dordogne.

Participation CAB : 3 459 €
Investiss (Caudeau) : 3 093 €

SMBI 2021 : 83 000€

Travaux 2018-2020
1 033 652 €

Voirie

La CCICP a mené avec l'ATD une réflexion pour la mise en œuvre d'un schéma de voirie communautaire, l'état des lieux a été rendu en 2017 pour le passage en CLECT.

Un programme de travaux et d'investissements a été validé par les élus pour les 3 ans (2018 à 2020).

En raison des contraintes sanitaires et de la météo, certains travaux notamment sur le Villamblardais ont été achevés en début d'année 2021. La rétrocession de la compétence voirie sera discutée début 2022 au sein de la CLECT.

La politique du logement

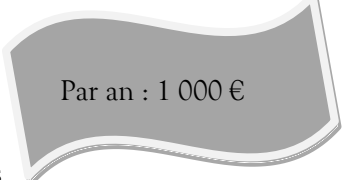
14 logements sont répartis sur le territoire du Mussidanais.

Taux de vacance des logements												
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
8.33%	8.97 %	17.2%	15,06%	8%	14%	5%	2%	2%	1%	2%	0%	

Admission en non valeur											
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
329 €	3 340 €	6 888 €	1 388 €	1 496 €	5 248 €	0	0	175 €	0	0	0

L'ex CC du Pays de Villamblard a acheté en 2016 le bâtiment jouxtant celui qu'elle possède déjà rue Edouard DUPUY à Villamblard, une étude a été menée par l'ATD pour y créer 8 logements. Les travaux ont débuté en janvier 2020 et se sont achevés début juillet 2021, l'entrée des locataires des 8 logements est intervenue dès la fin des travaux, tous les logements ont été pourvus immédiatement.

Depuis 2019, la CCICP adhère au nouveau syndicat créé à l'échelon départemental suite à la fusion des offices HLM de Périgueux et du département, le SMOLS, et participe financièrement à son fonctionnement et éventuellement aux investissements.



Par an : 1 000 €

La CCICP bénéficie de l'OPAH (Opération Programmée en faveur de l'Amélioration de l'Habitat) portée par le Pays de l'Isle en Périgord 2016-2021, le bilan qui a été présenté en octobre 2021 montre 684 contacts de propriétaires occupants et 190 contacts de propriétaires bailleurs. Le dispositif est reconduit pour 2021-2026.

La protection et la mise en valeur de l'environnement

En 2021, les travaux d'entretien des espaces sur la ZAE de Les lèches, sur les chemins de randonnée ont été réalisés par les communes. Philippe DESSAIGNES a pris en charge l'entretien de la ZAE de Les Lèches avec le soutien technique de la commune de Les Lèches.

Dans le cadre des mesures compensatoires liées aux travaux de la véloroute voie verte, la Communauté de communes, par le biais d'une convention avec le Syndicat du Bassin de l'Isle à confier la gestion et la valorisation de deux parcelles en zone humide situées sur la commune de Saint-Front-de-Pradoux.

La CCICP adhère à l'ASE pour la lutte contre les frelons asiatiques et chenilles processionnaires. En 2021, l'adhésion a été reconduite avec une cotisation légèrement augmentée (0.23 €/habitant).

Maisons de services au public d'intérêt communautaire

Les anciens bâtiments de la DDE situés rue du Périgord à Mussidan ont été rénovés pour y installer le siège de la communauté de communes et un espace CONNEXIONS. Le siège a été transféré fin novembre 2019. En raison de la crise sanitaire, les bureaux de la Communauté de communes ont accueilli gracieusement et ponctuellement des personnes en télétravail.

A Villamblard, le bâtiment a bénéficié de travaux de rénovation en 2021, il abrite SPE (espace de vie sociale) et l'AIVAP (service d'aide à domicile). La grande salle de réunion est régulièrement mise à disposition pour les associations.

France Services

Le projet a été présenté en juillet 2019 par la Préfecture et les élus ont adopté à l'unanimité la mise en place de ce service. La commune de Mussidan a mis à disposition l'ex-conciergerie de la mairie, les locaux ont été rénovés en régie par les services techniques de Mussidan, les frais liés à la rénovation et à l'équipement ont été pris en charge par la CCICP. La labellisation Espace France Services a été validée par l'État en décembre pour une ouverture au 1^{er} janvier 2020.

Le recrutement et la formation des agents ont eu lieu en fin d'année 2019.

Les agents France Services de la Communauté de communes ont été formés par les partenaires des services de l'Etat : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, la Mutualité Sociale Agricole, le Ministère de l'Intérieur, les Finances Publiques, la Justice. En 2021, les agents de France Services ont répondu à 4060 demandes, soit le double par rapport à 2020 (2 mois de confinement en 2020). Les principales demandes auprès des partenaires nationaux portent sur le Ministère de l'Intérieur (ANTS, cartes grises, permis de conduire et pré-demande de titre d'identité), puis vient la DGFIP, la CPAM, la CAF, la justice notamment grâce à la permanence avocats et conciliateurs, le Pôle Emploi et la MSA. Les demandes auprès des partenaires locaux portent principalement sur les aides de l'ANAH, des demandes en ligne de logement social et la Mission Locale.

Les administrés proviennent principalement des 25 communes de la CCICP mais également de des Communautés de communes Isle Vern Salembre, Isle Double Landais, de Ribérac et de St Aulaye.

Formation du personnel de la CCICP et de ses communes membres

Le plan de formation est mutualisé à l'échelle de la vallée de l'Isle en collaboration avec le CNFPT (délocalisation des formations sur le territoire de la vallée de l'Isle). La Communauté de communes participe aux frais pour la mise en œuvre des formations mutualisées « risques professionnels.

En 2021, le programme de formation s'est poursuivi. En raison de la crise sanitaire certaines formations ont été reportées. Formations réalisées en 2021 :

- 2 stages CACES (8 agents formés CACES catégorie A et 6 agents en CACES nacelle 1B et 3B)
- 4 formations initiales secourisme
- 3 formations recyclage secourisme
- 1 formation manipulation d'extincteurs et moyens de secours dans les ERP (Etablissement Relevant du Public).

Au total, 112 agents ont été formés pour 18 journées de face à face pédagogique.

Bâtiments scolaires

La commission a retravaillé avec l'ATD pour évaluer les travaux nécessaires dans tous les bâtiments des communes possédant une école.

La programmation de travaux dans les écoles de Mussidan, St Médard, Issac et Villamblard a été actée en DETR. La maîtrise d'œuvre a été retenue en mars 2020, les travaux dans les 4 écoles n'ont pas encore démarré.

Musée de Mussidan

La CCICP a pris la compétence au 1^{er} octobre 2017 du musée de Mussidan. Le responsable du musée est également chargé d'animer le Mémorial de la Résistance de St Etienne de Puycorbier. Le projet de rénovation du bâtiment mais aussi de la scénographie du musée a été lancé en 2019 grâce à un financement LEADER, DETR, DRAC, Région et Département. Les travaux se sont achevés en mai 2021 avec une ouverture au public le 19 mai 2021. La mise en place du pass sanitaire pour les musées notamment a freiné la fréquentation en 2021.

Enfance, jeunesse et séniors

La capacité de la **crèche** de Mussidan est de 30 enfants. Le médecin référent est le Dr Astruc.

La capacité de la crèche de Beauregard et Bassac est de 24 enfants et la crèche d'Issac de 16 places. La gestion de celles-ci est confiée à l'association les Canailloux.

Le **relais d'assistantes maternelles** rebaptisé **Relais Petite Enfance (RPE)** intervient aussi sur le territoire de la CDC Isle Double Landais et la partie Gursonnaise de la CDC Montaigne Montravel Gurson, ses animations se font au centre de loisirs de Montpon, à Mussidan et à Villamblard. Les permanences administratives du RPE se déroulent à Mussidan et dans les mairies de Moulin-Neuf, Montpon-Ménéstérol et Villamblard. Le bureau du RPE se situe auprès de la crèche de Mussidan et l'animatrice dispose d'un véhicule de service. En 2021, 22 ateliers d'éveil ont eu lieu à Mussidan et à Montpon-Ménéstérol, 15 ateliers à Villamblard, mais aussi 52 sorties à l'extérieur.

Le **centre de loisirs** de Mussidan a fermé ses portes pendant les vacances d'avril en raison de la poursuite de la pandémie.

Le centre de loisirs de Montagnac la Crempse est géré par l'association des Enfants du Pays de Beleyme. Une étude a démarré fin 2020 pour créer un accueil pour les - 6ans.

Le **centre de loisirs périscolaire** de Maurens est ouvert les mercredis en période scolaire dans les locaux des deux écoles à Maurens, une visite des locaux avec la PMI a eu lieu fin 2020. Les personnels communaux sont mis à disposition de la CCICP pour l'organisation de ce service.

CAS'ADO à Mussidan, peut accueillir 24 ados, le local de Lagut (2 route de Ribérac à St Front de Pradoux) propose normalement des activités les mercredis et durant les vacances scolaires aux ados du territoire, les animations au collège n'ont pu avoir lieu à cause du COVID. Une animatrice fut en charge de l'animation sur tout le territoire, soutenu pendant les périodes scolaires par des contrats d'animation en CDD (contrat BAFA - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). En 2021, l'animatrice en poste n'a pas souhaité renouveler son contrat. Pour honorer les différentes activités prévues il a fallu effectuer différents recrutements de courte durée : il faut souligner la difficulté de trouver des jeunes disponibles et diplômés pendant les vacances scolaires. En plus des activités du mercredi, des animations vacances scolaires, 18 jeunes sont partis 5 jours en séjour à la découverte du Bassin d'Arcachon dans le cadre du dispositif « colo apprenante », les 4 et 5 novembre 2021, 15 jeunes ont pu bénéficier d'un séjour pris à 100% en charge par le Conseil départemental, « camp sensations » à Rouffiac. Depuis la mise en place du périscolaire les mercredis entiers à Maurens le local dédié sous l'école a été transformé en garderie et les animations ado à Maurens suspendues.

La Convention Globale Territoriale (CTG)

Portée par la Communauté de communes en collaboration avec la CAF, la CTG consiste à mobiliser les partenaires du territoire dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention partagée : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, les seniors, l'animation locale, le logement, l'accès aux droits. 4 ateliers se sont réunis en mai et juin 2021 pour travailler sur le diagnostic et les enjeux.

- Atelier 1 : accès aux droits et fracture numérique (illettrisme)
- Atelier 2 : petite enfance, enfance, jeunesse (0 à 25 ans)
- Atelier 3 : seniors
- Atelier 4 : logement

La CTG remplace le contrat Enfance Jeunesse et permettra de répondre par de nouvelles actions à des besoins repérés sur le territoire de la CCICP. La convention est signée pour 5 ans du 01/01/2021 au 31/12/2025.

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

Cette compétence a été prise en fin d'année 2017 afin de permettre à la CCICP de dénombrer 9 compétences parmi le bloc imposé par la loi NOTRe et ainsi de pouvoir bénéficier de la DGF bonifiée en 2018.

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

On dénombre 2 386 installations sur le territoire du Mussidanais. La périodicité des contrôles est de **6 ans**. Un contrat de prestation de service a été conclu avec SUEZ.


Sur le Villamblardais, une délégation de service public a été faite à la SAUR. On dénombre 2 459 installations.

Dans le cadre de l'opération collective annuelle de réhabilitation des assainissements non collectifs en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, des propriétaires de certaines communes de l'ex CC du Pays de Villamblard ont pu bénéficier d'une subvention pour la réalisation de leurs travaux d'assainissement. Les dossiers éligibles ont été validés par l'Agence de l'Eau en 2018 et les subventions ont été versées aux propriétaires avant l'été 2021.

Un groupement de vidanges des fosses et bacs dégraisseurs est proposé aux habitants de la communauté. Le prestataire assurant ces travaux était SUEZ OSIS SUD OUEST avec SANITRA. Une nouvelle consultation a eu lieu en janvier 2021 et c'est le groupe SARP ALANIOU qui a obtenu le marché jusqu'en février 2023.

Aménagement numérique

La CCICP adhère au syndicat départemental Périgord Numérique et verse des fonds annuellement pour l'investissement et le fonctionnement de l'aménagement départemental.



Fonct : 17 252.63 €

Inv : 40 497 €

Communication

Dans l'objectif de faire connaître le site internet de la Communauté de communes, les élus ont fait le choix cette année de ne pas éditer le journal communautaire.

Afin d'inciter la population à visiter le site, un jeu concours a été mis en place le 02 juillet 2021. Il s'agissait d'un questionnaire « Isle et Crempse, de l'eau à l'institution » comportant 10 questions : toutes les réponses étaient dans les articles du site. Le flyer a été diffusé sur le site, en version papier dans les services et dans les communes, fin du jeu le 16 août 2021. Divers lots étaient à gagner :

- Une nuit pour 2 personnes avec SPA et petits déjeuners aux chambres d'hôtes de l'Isle à Saint-Médard-de-Mussidan
- Un bon d'achat d'une valeur de 40€ offert par PROFLORA Artisan du végétal
- Des entrées en famille ou entre amis pour le Musée André Voulgre à Mussidan
- Un pichet artisanal en céramique
- Un lot dégustation offert par INOVFRUIT – assortiment de produits à base de châtaignes

24 réponses (19 via internet, 4 par courrier, 1 par mail), 5 personnes ont trouvé les 10 bonnes réponses. Les élus du conseil communautaire et de la commission communication ont remis les lots au gagnant résidant à Lembras le 23 novembre à Douville.

Développement durable

La Communauté de communes a lancé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Par le biais d'une commande groupée avec le SDE24, la Communauté de communes a bénéficié d'une assistance à maîtrise d'ouvrage avec le bureau d'études A.E.R.E. En 2020, la définition de la stratégie du PCAET sur la Communauté de communes s'est poursuivie, elle a permis l'élaboration du plan d'action délibéré le 25/11/2019. Cet outil de planification a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Début 2020, le PCAET de la CCICP a été soumis aux avis de la Préfecture de Région et de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale). Cette année les élus de la commission développement durable se sont réunis pour prioriser les actions à mettre en place dès le début de l'année 2021, le plan d'actions a été validé définitivement en juillet 2021.

En collaboration avec le SMBI, une animation dans les écoles et les centres de loisirs a été proposée sur la sensibilisation à l'environnement, aux cours d'eau et zones humides « la malle rivière », 2 écoles et un centre de loisirs ont souhaité bénéficier de cette animation en 2021.

Vu le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale, la Communauté de communes par délibération du 7 avril 2021, a instauré le forfait « mobilités durables », qui a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail (utilisation minimum de vélo personnel ou covoiturage sur 100 jours sur une année civile).

Le 5 juin 2021 sur le marché hebdomadaire de Mussidan, le 12 août sur le marché des producteurs de Villamblard, la Communauté de communes avec le soutien du Conseil départemental a pu bénéficier du stand et de l'animation « Jardiner au naturel ». Le stand a été tenu et animé par les Enfants du Pays de Beleyme.

Syndicat Mixte Ouverte de Défense des Forêts Contre les Incendies (SMODFCI)

Afin de tenir compte des enjeux dans les domaines de la Défense de la Forêt et les Incendies (DFCI) et la desserte forestière, les services départementaux ont décidé de créer un syndicat mixte ouvert d'ampleur départementale le SMODFCI24.

En 2019, la CCICP s'est dotée de la compétence DFCI afin de pouvoir adhérer au SMO pour l'ensemble de ses communes.



23 134.36 €

Agriculture

En mars 2021, La Communauté de communes a signé la Charte de partenariat pour le Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par le Pays de l'Isle en Périgord, le PAT a pour objectif de favoriser une agriculture de proximité au service de la population locale et de qualité. La charte décrit la méthodologie de travail. Durant l'année 2021, divers ateliers composés d'élus et de techniciens se sont réunis autour de ce projet.

En octobre 2021, la CCICP a signé une convention avec la chambre d'agriculture « dynamiser la transmission et l'installation d'exploitations agricoles sur Isle et Crempse ». Cette convention d'une durée de 3 ans (2022-2024) a pour objectif de faciliter les installations ou les reprises, pour l'année 2022, la chambre d'agriculture animera cette action sur ses fonds propres, pour 2023 et 2024, la CCICP versera à la Chambre d'agriculture 3000 € au total pour les deux années.

Actions en faveur du sport dans le cadre de la convention départementale

Une collaboration avec le Conseil Départemental en faveur du sport auprès des enfants de primaire est menée (école des sports) à Issac, elle a été suspendue pendant les confinements mais a pu reprendre au printemps 2021.

La convention culturelle avec le Département

Comme chaque année, la CCICP signe avec le Conseil départemental, une convention culturelle, en 2021, le montant alloué par le département a été de 1 000 € en faveur d'actions culturelles menées par 3 associations réparties de la façon suivante :

Associations	Participation CD24	Participation CCICP
La Doublerie	500 €	650 €
Collectif Kraken Mécanique	300 €	300 €
Union musicale de Mussidan	200 €	200 €

Loi « Engagements et Proximité »

Parue au Journal Officiel le 27 décembre 2019, la loi "engagement et proximité" entend recentrer les élus locaux au cœur de notre démocratie et l'exercice des mandats locaux au sein des intercommunalités se voit renforcé par l'émergence du pacte de gouvernance.

Le recours au pacte de gouvernance n'est pas obligatoire, mais les élus de la Communauté de communes ont souhaité l'adopter par délibération le 06 octobre 2020.

Il permet ainsi, depuis son instauration, d'associer encore davantage les élus municipaux au fonctionnement intercommunal de la gouvernance de l'EPCI.

La deuxième mesure phare de la loi « engagement et proximité » est l'instauration de la **Conférence des maires**. Etant donné, que le bureau de la Communauté de communes n'est pas composé de tous les maires, la Conférence des Maires a été instaurée au moment de l'approbation du Pacte de gouvernance en octobre 2020. Elle s'est réunie six fois en 2021, il a été abordé les thématiques suivantes : la formation des élus, le CRTE, Petites Villes de Demain, le forum des artisans, la Loi Climat et Résilience, le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la loi sur la maltraitance animale ainsi que les projets de territoire.

La Formation des élus

Les élus du territoire (sauf la commune de St Hilaire d'Estissac et de St Martin l'Astier) ont convenu de mutualiser l'obligation de formation à l'échelle des communes et de la Communauté de communes. L'accompagnement des formations sera réalisé par la plateforme collaborative Idéal Co avec un programme sur mesure (10 formations réparties sur les 6 années de mandat) à l'échelle du territoire et en fonction des projets et besoins en cours. En parallèle, l'Union des Maires propose dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF), des formations qui ne se substituent pas aux formations proposées par la Communauté de communes mais relève d'une démarche individuelle.

Organisée par Idéal Co, la première formation des élus s'est tenue à Villamblard le 9 novembre, 29 élus ont participé à cette formation sur le cadre budgétaire et le cadre financier.

Dans le cadre du DIF (Droit Individuel à la Formation), 8 élus ont participé le 16 décembre à la formation projet de territoire animée par Local'Scan.

Divers

La CCICP prenait en charge auprès de la Caisse des Dépôts une liaison informatique sécurisée afin de transmettre à la Préfecture les délibérations, arrêtés etc. (**ACTES**), en 2021, cette liaison a été résiliée par la CCICP, qui utilise désormais STELLA et SESILE par convention avec l'ATD24.

La CCICP prend à sa charge les cotisations à l'ATD pour de nombreux services (RGPD, marchés publics, assistance juridique et architecturale, **PÉRIGÉO**), à la SAFER pour VIGIFONCIER, et au **SDE24** pour le Paquet Energies.

Un site internet a été réalisé en interne <https://isle-et-crempse-en-perigord.fr> en 2019, il est mis à jour très régulièrement par les agents et les services de la CCICP.

Les grands axes du **schéma de mutualisation** ont été rédigés en 2017 (ressources humaines, communication, éclairage public et commande publique) et soumis aux communes de l'EPCI : le rapport de mutualisation est validé annuellement par les membres du Conseil communautaire.